



Société anonyme au capital de 242.468 euros

Siège social :

15, rue de l'Abbé Grégoire

75006 Paris

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INTRODUCTION EN  
BOURSE DE COME & STAY SUR ALTERNEXT D' Euronext PARIS  
Visa AMF N° 06- 097 en date du 29 mars 2006**

## **Société**

COME AND STAY

### **1 Structure de l'opération**

#### **Actions dont l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris est demandée**

Come&Stay a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions composant son capital, soit 2 424 680 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions à émettre dans le cadre de l'offre, soit un maximum de 333 112 actions.

#### **Structure du placement**

Préalablement à la première cotation, la diffusion d'actions nouvelles et d'actions existantes dans le public (le "**Placement**") aura lieu dans le cadre :

- d'une offre au public en France sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre Publique**");
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
  - un placement public en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la clause d'extension.

**Nombre initial d'actions offertes :**

Le nombre initial d'actions offertes s'élève à 665.113 actions réparties entre

- 333 112 actions à émettre, soit environ 13,74 % du capital et des droits de vote avant introduction, et
- 332 001 actions existantes, soit environ 13,69 % du capital et des droits de vote avant introduction.

**Clause d'extension :**

En fonction de la demande, le nombre d'actions à émettre pourrait être augmenté de 49 960 actions, soit environ 15% de l'émission initiale.

**Nombre définitif d'actions offertes :**

Le nombre initial d'actions offertes, soit 665.113 actions, pourrait être porté à un nombre définitif maximum de 715.073 actions, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

**Provenance des actions cédées :**

	Nombre	% (1)
Antoine Bello	21 224	0,88
Bertrand Frey	8	0,00033
Loïc Le Meur	31 831	1,31
Isabelle Lamotte	21 222	0,88
Natexis Life	159 060	6,56
Vincent Mialet	2 466	0,10
Marc Désenfant	20 528	0,85
Famille Conte	52 181	2,15
Thibault Poutrel	15 781	0,85
Thierry Lenne	7 700	0,32
<b>TOTAL</b>	<b>332 001</b>	<b>13,69</b>

(1) En pourcentage du nombre d'actions constituant le capital de la Société à la date du présent prospectus.

**Option de sur allocation :** Néant.

**Prix par action :**

De 13,89 € et 16,13 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 10 avril 2006. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué de Come&Stay qui devrait être publié le 10 avril 2006.

**La fourchette de prix a été arrêtée par un Conseil d'Administration du 27 mars.**

**Date de jouissance :**

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de cette date.

Come&Stay n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas de procéder à une telle distribution dès le prochain exercice.

### **Produit brut de la cession**

4.983.335,01 € en cas de cession du nombre maximum d'actions à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 15,01 €).

### **Produit brut de l'émission**

5.000.011,12 € en cas d'émission (avant exercice de la clause d'extension) à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 15,01 €).

### **Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission**

Come&Stay inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. La Société va continuer à placer la croissance interne au cœur de sa stratégie. Toutefois, Come&Stay souhaite pouvoir saisir des opportunités de croissance externe qui présenteraient une complémentarité géographique ou sectorielle importante avec son activité et des synergies significatives.

Il est toutefois précisé qu'à ce jour, aucune négociation n'est en cours concernant une quelconque opération de croissance externe.

**Garantie de bonne fin :** Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

### **Calendrier prévisionnel**

30 mars 2006	Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global
7 avril 2006	Clôture de l'Offre Publique à 17 heures Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée)
10 avril 2006	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global et décision de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension  Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique  Première cotation des actions de la Société  Publication du communiqué de la Société confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global
13 avril 2006	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
18 avril 2006	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

## Cotation

1ère cotation le 10 avril 2006.

Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris le 18 avril 2006.

Code ISIN : FR 0004171346

Mnémonique : ALCSY

**Offre réservée aux salariés** : Néant

## Résumé des principaux facteurs de risques

Concernant l'opération d'introduction :

- Le risque lié à l'absence de cotation préalablement à l'introduction sur Alternext.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.
- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce. Les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit après la date de règlement-livraison.

Concernant la Société : Les principaux facteurs de risques liés à Come&Stay :

- Le cadre juridique et l'environnement réglementaire
- L'environnement concurrentiel
- Les risques liés aux contrats de partenariats ;
- Les risques liés aux évolutions technologiques.
- L'absence de versement de dividendes par le passé.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par Come&Stay, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Come&Stay ou le cours de ses actions.

## 2 Informations concernant l'émetteur

Come&Stay est un réseau publicitaire email apportant aux annonceurs une offre de publicité online de proximité avec l'internaute et mettant à leur disposition des solutions de pointe en marketing interactif pour leurs opérations de prospection et de fidélisation.

## 3 Données financières sélectionnées

En €	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Chiffre d'affaires	5.179.763	2.333.529	1.467.723
Résultat d'exploitation	1.029.462	240.015	- 481.466
Résultat courant	1.030.834	242.529	- 463.129
Résultat net	1.030.112	185.070	- 467.193
Actif immobilisé net	75.740	90.113	119.246
Capitaux propres	1.419.836	389.723	204.652
Endettement financier long terme	-	-	-
Trésorerie nette	629.610	32.099	50.073
Total de bilan	3.668.212	1.565.215	973.523

Sources : Comptes sociaux audités

#### 4 Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, et avant prise en compte de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'obtention du visa de l'AMF sur le présent prospectus.

#### 5 Capitaux propres et endettement

En €	31/12/2005
<b>Dette à court terme:</b>	
- garantie	-
- faisant l'objet de sûretés réelles	-
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles	732
<b>Dette long terme (hors part court terme de la dette LT à l'origine)</b>	
- garantie	-
- faisant l'objet de sûretés réelles	-
- non garantie, ne faisant pas l'objet de sûretés réelles	-
<b>Capitaux propres consolidés</b>	
- Capital social	181.056
- Primes d'émission et de fusion	3.012.201
- Auto contrôle	-
- Résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	- 2.803.534
- Résultat de la période	1.030.112
- Intérêts minoritaires	-

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

En €	31/12/2005
<b>Trésorerie</b>	
- Placements à court terme	10.129
- Disponibilités	620.213
<b>Dette Court Terme</b>	
- Dette bancaire court terme	1
- Autres dettes financières court terme	731
<b>Dette Long terme</b>	
- Dette bancaire long terme	-
- Autres dettes financières long terme	-
<b>Total endettement financier net</b>	<b>- 629.610</b>

## 6 Eléments d'appréciation du prix

Pour aboutir à la fourchette indicative de prix proposée, les éléments suivants ont été retenus : la méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer la Société à des sociétés présentant des modèles d'activités proches ; la méthode dite des « Discounted cash flows » (DCF) qui est adaptée à la valorisation de Come&Stay, s'agissant d'une société évoluant sur un secteur en croissance et extériorisant des cash flows disponibles positifs après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement.

## 7 Disparité du prix

L'AG du 30 juin 2005 a émis 181 120 BSPCE au profit de certains salariés de Come&Stay. Le prix d'exercice des BSPCE est de 0,5 €, affichant une décote de 99,99 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

L'AG du 22 mars 2001 a émis 10 616 BSA au profit de Thierry Lenne. Le 21 mars 2006, 10 600 BSA ont été exercés au prix de 2,87 €, affichant une décote de 80,8 % par rapport au milieu de fourchette de prix des actions offertes dans le cadre du Placement.

## Contact investisseurs

Madame Carole WALTER, Président Directeur Général  
Come&Stay

Adresse : 15 rue de l'Abbé Grégoire – 75006 Paris  
Tel : 01 42 84 96 96 - Fax : 01 45 49 00 29

Mail : investisseur@comeandstay.com

## Intermédiaires financiers

Listing Sponsor	Prestataire de services d'investissements
Avenir Finance Corporate - Listing Sponsor 53 rue La Boétie 75008 PARIS Tél : 01 70 08 08 05	Portzamparc 13 rue de la brasserie BP 98653 44186 Nantes Cédex 4

## Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°06-097 en date du 29 mars 2006 sont disponibles sans frais auprès de Com&Stay, et auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de Come&Stay ([www.comeandstay.fr](http://www.comeandstay.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

*L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux facteurs de risques, à savoir le paragraphe 4.*

*Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Ce document n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professional ») au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre ») ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes habilitées »). Les valeurs mobilières de la Société ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des valeurs mobilières de la Société ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*

*Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publié, distribuée ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Come&Stay n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. »*